

adopté

## SÉNAT

le 18 juin 1964.

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

## PROJET DE LOI

*ratifiant le décret n° 63-1318 du 27 décembre 1963 qui a modifié le décret n° 62-1361 du 16 novembre 1962 instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

## Article unique.

Est ratifié le décret n° 63-1318 du 27 décembre 1963 qui a modifié le décret n° 62-1361 du 16 novembre 1962 instituant une taxe compensa-

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 795, 911 et ln-8° 202.

Sénat : 221 et 1318 (1963-1964).

toire à l'importation de certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1964.

*Le Président,*

*Signé : André MÉRIC.*

---

**Note.** — Voir le document annexé au n° 795 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).